

Les crédits

Nous savons que nous devons établir des partenariats avec tous les intervenants au sein de l'économie. L'an dernier, le Groupe directeur de la prospérité a indiqué dans son rapport que notre prospérité future était fonction de notre habilité et de notre volonté à tirer parti du talent créatif de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, ce qui signifie qu'il nous faut devenir une société inclusive, où chacun a une chance équitable de participer pleinement et de contribuer au meilleur de ses capacités.

• (1720)

Cela est beaucoup plus qu'une déclaration de visionnaire. On y reconnaît, après mûre réflexion, que si les Canadiens et les Canadiennes unissent leurs efforts et croient en leurs possibilités, le Canada continuera à être considéré dans les sondages des Nations Unies comme le pays offrant la meilleure qualité de vie au monde.

L'honorable député reprend dans sa motion sa préoccupation au sujet des emplois. Mais peut-être a-t-il oublié tous les projets de création d'emplois éphémères et sans débouchés des années 1970 qui, au lieu de créer des emplois, ont augmenté la dette et ont en fin de compte contribué à la perte d'emplois. Non, notre gouvernement n'a pas poursuivi dans cette voie en matière de réintégration au marché du travail. Nous voulons que les travailleurs et travailleuses bénéficient d'un niveau de vie acceptable et qu'ils contribuent à la prospérité future du Canada. À cette fin, nous avons adopté une stratégie à long terme constructive qui produira des résultats durables.

La Planification de l'emploi, élaborée en 1985, mettait l'accent sur l'importance de plus en plus grande que doit revêtir le perfectionnement des compétences des travailleurs de manière que ceux-ci puissent réellement les utiliser au travail. Au cours de l'année financière en cours, le budget de la Planification de l'emploi s'élève à 1,6 milliard de dollars, ce qui est considérable.

Lorsque l'honorable député a rédigé sa motion, s'est-il souvenu de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre que nous avons mise en place en 1989? Elle constitue une stratégie globale qui abolissait à tout jamais les inutiles projets ponctuels de création d'emplois sans avenir et qui faisait plutôt ressortir qu'il est important d'investir dans la meilleure ressource que possède ce pays: sa population.

Cet investissement doit servir à former et à perfectionner les travailleurs et, ce qui est peut-être encore plus important, à valoriser la formation pour que les Canadiens et les Canadiennes se rendent compte que l'acquisition du savoir est une nécessité de tous les jours, toute la vie. Tout au long de leur vie, il sera demandé au travailleurs et travailleuses d'acquérir du savoir et de nouvelles compétences.

Ensuite, mon cher collègue s'est-il rappelé que le gouvernement a tenu sa promesse de consulter les intervenants canadiens? Pour nous assurer que la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre demeure dans la bonne voie, nous avons réuni les représentants et représentantes du monde des affaires, des travailleurs, des enseignants, des formateurs, des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et de membres des minorités visibles. Ce sont ces personnes créatives et éclairées qui composent la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, organisme créé en 1991, qui nous a aidés considérablement à comprendre les besoins du secteur privé et à créer des programmes qui répondent à ces besoins.

L'honorable député sait-il que l'une des premières choses que la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre a recommandée, c'est de réorienter les fonds de l'assurance-chômage utilisés à des fins passives vers des mesures actives? Cette idée n'a pas germé dans l'esprit des bureaucrates. Elle a été exprimée par des gens qui travaillent dans la collectivité et qui comprennent parfaitement que nous devons faire des sans-emploi des personnes productives une fois de plus. Les sans-emploi veulent du travail et pas seulement une mesure temporaire.

Avons-nous suivi ce conseil? Bien sûr. En 1992, nous avons consacré 1,95 milliard de dollars à l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives. C'est trois fois plus que le montant qui a été affecté aux mesures actives d'aide à la formation destinées aux prestataires d'assurance-chômage en 1990. C'est le triple. En tout, cette année, nous dépensons près de 21 milliards de dollars pour aider les travailleurs et les travailleuses en chômage.

J'espère que mon honorable collègue sait que le régime d'assurance-chômage du Canada est l'un des plus généreux au monde. Il constitue un fardeau important autant pour les travailleurs que pour les employeurs. Cet investissement doit donc être fait sagement et équitablement pour garantir notre prospérité future.

La Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre a prouvé qu'elle pouvait jouer un rôle positif pour mettre en présence les divers intérêts économiques des Canadiens et Canadiennes. Mais nous ne nous reposons pas sur nos lauriers à cause de sa présence. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration discute actuellement avec des représentants des administrations provinciales et territoriales ainsi que du secteur privé afin d'augmenter le nombre de commissions provinciales, territoriales et locales de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

• (1725)

Les gens qui vivent dans une collectivité sont les mieux placés pour connaître les besoins de cette collectivité. Ces commissions locales exerceront une influence impor-